

MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



☎ & 📠 03 88 70 60 43

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2014

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

Les adjoints : M. LEHMANN Claude et M. VAUT Patrick.

Les conseillers : MMES UMECKER Marie-Antoinette et NEFF Stéphanie et MM. BURG Denis, MUCKENSTURM Stéphane, HUSSER Cédric, VIX Mathieu et WENDLING Lucien.

Absent excusé : M. WALTHER Christophe ayant donné procuration à M. VAUT Patrick.

ORDRE DU JOUR :

2014-11. Désignation du secrétaire de séance

2014-12. Adoption du PV de la séance du 20 février 2014

2014-13. Mise en place des commissions et désignations des délégués

2014-14. Délégations de fonction aux adjoints

2014-15. Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

2014-16. Indemnités du maire et des adjoints

2014-16.1 Indemnité au maire

2014-16.2 Indemnité aux adjoints

2014-17. Indemnité au percepteur

2014-18. Autorisation générale de poursuite

2014-19. Rapport d'activité 2013 de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier
Sommerau

2014-20. Orientations budgétaires

2014-21. Divers et communications

2014-11. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer, VAUT Patrick., candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2014-12. Adoption du PV de la séance du 20 février 2014

Le procès – verbal de la séance du 20 février 2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2014-13. Mise en place des commissions et désignations des délégués

Le Conseil municipal propose comme commissaires pour la Commission des Impôts directs :
Commission communale des impôts directs

Membres titulaires

LEHMANN Claude
 MUCKENSTURM Stéphane
 BURG Denis
 WENDLING Lucien
 VAUT Patrick
 MINNI Corinne de Jetterswiller
 HUSSER Cédric
 NEFF Stéphanie
 UMECKER Marie-Antoinette
 WALTHER Christophe
 VIX Mathieu
 MEIER Dominique

Membres suppléants

HAUSSWALT Françoise
 WALTHER Séverine
 DEBES Céline
 WENDLING Josiane
 STAUB Fabien
 WINNINGER Joseph de Jetterswiller
 ARBEIT Raymond
 MEYER Yves
 RIEFFEL Etienne
 RINN Michel
 BOYER Olivier
 HUSSER Joseph

Commission des finances :

BURG Denis, VAUT Patrick et WENDLING Lucien

Commission des bâtiments, génie-civil, voirie et urbanisme

LEHMANN Claude
 VAUT Patrick
 HUSSER Cédric
 NEFF Stéphanie
 VIX Mathieu
 BURG Denis

Animation socio-culturelle :

VAUT Patrick
 UMECKER Marie-Antoinette
 HUSSER Cédric
 MUCKENSTURM Stéphane
 WALTHER Christophe

Gestion de la salle plurifonctionnelle :

VAUT Patrick
 HUSSER Cédric
 WALTHER Christophe
 MUCKENSTURM Stéphane

Affaires scolaires :

LEHMANN Claude
 NEFF Stéphanie
 UMECKER Marie-Antoinette
 WALTHER Christophe
 HUSSER Cédric

Délégués Ecole de Marmoutier**Membre Titulaire**

GEORGER Frédéric

Membres suppléants

1^{er} suppléant HUSSER Cédric
 2^{ème} suppléant WALTHER Christophe

Association Foncière

Titulaires CM

GEORGER Frédéric
MUCKENSTURM Stéphane
VIX Mathieu
WENDLING Lucien

Suppléants CM

VAUT Patrick
UMECKER Marie-Antoinete
HUSSER Cédric

Titulaires Chambre Agriculture

LEHMANN Claude
BURG Denis
KARCHER Vincent

Suppléants Chambre Agri

WEBER Claude
DEBES Jean

Centre Communal d'Action Sociale

Elus par le CM

VAUT Patrick
HUSSER Cédric
UMECKER Marie-Antoinette
NEFF Stéphanie

Nommés par le Maire - Président

KARCHER-KLEITZ Lucienne
BURG Nathalie
RIZZITELLI Brigitte
WALTHER Séverine

Commission d'appel d'offre

Membres titulaires

VIX Mathieu
LEHMANN Claude
VAUT Patrick

Membres suppléants

WENDLING Lucien
UMECKER Marie-Antoinette
MUCKENSTURM Stéphane

Révision de la liste électorale

Représentant de l'Administration : ARBEIT Raymond
Représentant du Tribunal : VAUT Patrick

Délégation Conseiller orphelins

VAUT Patrick

Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau

GEORGER Frédéric et LEHMANN Claude

Délégué au Syndicat d'eau potable de la région Saverne-Marmoutier

GEORGER Frédéric

Délégué du Comité National d'Action Sociale

WENDLING Lucien

Délégué à l'Office du Tourisme

Membre titulaire

VAUT Patrick

Membres suppléant

UMECKER Marie-Antoinette

Gestion du cimetière

LEHMANN Claude et MUCKENSCTURM Stéphane

Association ChasseGEORGER Frédéric
LEHMANN Claude
WENDLING Lucien**Représentant UDAF**

KARCHER Lucienne

Représentants « Sécurité Routière » et « Accessibilité voirie »**Membre titulaire**

LEHMANN Claude

Membres suppléant

VIX Mathieu

2014-14. Délégations de fonction aux adjoints

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la séance d'installation du conseil et l'élection du maire et des adjoints en date du 28 mars 2014.

Considérant que pour assurer en permanence une gestion efficace des affaires de la commune, il importe que le Maire puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par ses adjoints, INFORME qu'il a pris les arrêtés de délégation de fonction comme suit, avec effet au 30 MARS 2014 :

-M. LEHMANN Claude 1^{er} Adjoint reçoit, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire :

- les affaires concernant la gestion des affaires courantes et d'Etat Civil,
- la signature des documents comptables,
- les compétences relatives aux commissions communales dont il est membre.

- M. VAUT Patrick 2^{ème} Adjoint reçoit à compter de ce jour, délégation de fonction pour remplacer, représenter le Maire en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier ainsi que du premier adjoint, M. LEHMANN Claude :

- les affaires concernant la gestion des affaires courantes et d'Etat Civil,
- la signature des documents comptables,
- les compétences relatives aux commissions communales dont il est membre,
- la gestion de la salle plurifonctionnelle.

2014-15. Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique au conseil qu'en l'absence de délégations globales votées en début de mandat, il ne peut décider seul de certaines actions. Sur conseil du Percepteur, M. le Maire soumet aux conseillers les diverses délégations susceptibles de faciliter l'administration de la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et pour la durée de son mandat :

- autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- par application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales accorde délégation au maire pour toute décision concernant les avenants relatifs aux marchés à procédure adaptée qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- accorde délégation pour la passation des contrats d'assurance et pour l'acceptation des indemnités de sinistre
- délégation pour accepter les dons et legs non grevés de conditions ou de charges
- délégation pour effectuer des opérations de gestion de la trésorerie (en cas de placements financiers en cours notamment).

2014-16. Indemnités du maire et des adjoints

2014-16.1 Indemnité au Maire

M. le Maire quitte la séance. M. LEHMANN Claude, 1^{ère} adjoint prend la présidence de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les élections municipales du 23 mars 2014
Vu l'élection du maire en date du 28 mars 2014

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité de fonction du maire comme suit, avec effet au 28 mars 2014 :

Commune dont la population totale municipale est comprise entre 0 et 500 habitants
17 % de l'indice brut 1015 pour M. GEORGER Frédéric, Maire

Cette indemnité est indexée sur les variations des traitements de la fonction publique.

2014-16.2 Indemnité aux Adjoints

M. le Maire rentre en séance et reprend la présidence. MM LEHMANN Claude et VAUT Patrick, adjoints, quittent la séance.

Indemnité des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les élections municipales du 23 mars 2014
Vu l'élection des adjoints en date du 28 mars 2014

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité de fonction des adjoints comme suit, avec effet au 28 mars 2014 :

Commune dont la population totale municipale est comprise entre 0 et 500 habitants

- **6,6 % de l'indice brut 1015 pour M LEHMANN Claude, 1^{er} Adjoint**
- **6,6 % de l'indice brut 1015 pour M. VAUT Patrick, 2^{ème} Adjoint**

Ces indemnités seront indexées sur les variations des traitements de la fonction publique.

MM. les Adjointes rentrent en séance.

2014.17. Indemnité au percepteur

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal il y a lieu de délibérer sur les indemnités accordées au Trésorier de Saverne, Madame Simone FISCHER.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Décide à l'unanimité,

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Simone FISCHER, comptable public
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

2014-18. Autorisation générale de poursuite

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné au Trésorier de Saverne Collectivités une autorisation d'engager des poursuites et notamment, d'émettre les oppositions à tiers détenteur (OTD) et les autres actes de poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins en vertu de l'ordonnance du Statthalter impérial du 26 mai 1905 et l'ordonnance du 5 mai 1906 portant instruction sur l'application par les perceptions du règlement des poursuites du 26 mai 1905.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite une autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement à l'encontre des débiteurs retardataires de la collectivité.

2014-19. Rapport d'activité 2013 de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau

M. le Maire présente le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau.

Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.

2014-20. Orientations budgétaires

Le Maire présente les orientations budgétaires pour le budget primitif 2013 concernant les dépenses d'investissement.

2014-21. Divers et communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.